

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

OCTOBRE 2021

À LA UNE



**HALLOWEEN**  
**COLLECTE DE BONBONS**  
DÉTAILS À LA PAGE 13

- 06 HÉLY ÉLECTRIQUE
- 07 FIBRE OPTIQUE
- 07 PANNEAUX NON-STATIONNEMENT
- 07 OMH - LOGEMENT À LOUER
- 08 AVIS PUBLIC - DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022
- 08 AVIS PUBLIC - SÉANCE DU CONSEIL REPORTÉE
- 09 AVIS PUBLIC - SCRUTIN
- 12 RAMONAGE CHEMINÉE
- 13 DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE 0-5 ANS
- 14 GUIGNOLÉE
- 15 VACCINATION GRIPPE
- 18 MÉDIATEUR
- 19 VIRÉES GOURMANDES
- 20 COHABITATION HARMONIEUSE - BILAN

# BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot  
384, 6<sup>e</sup> avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h  
Samedi 9h30 à 11h30



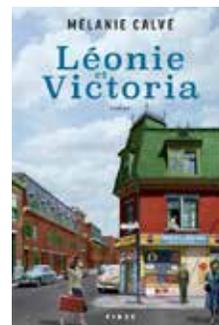
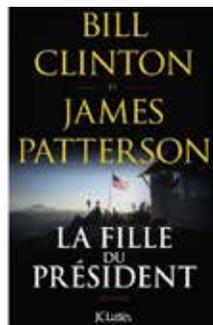
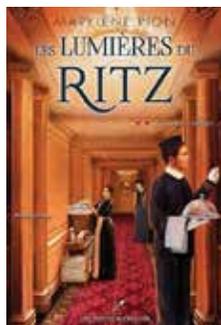
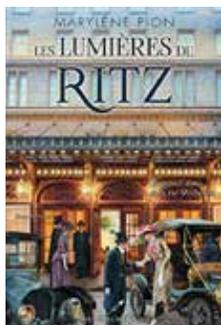
L'automne a fait son entrée et avec lui s'annonce des journées plus fraîches et pluvieuses. Quoi de mieux que la lecture pour nous aider à traverser ces journées un plus tristes. Plusieurs nouveautés vous attendent qui seront nous l'espérons répondre à vos goûts :

- Les Lumières du Ritz Tome 1 et 2 de Marylène Pion
- Sa parole contre la mienne de Chrystine Brouillet
- Léonie et Victoria de Mélanie Calvé
- La fille du Président de Bill Clinton et James Patterson
- La cachette, En voiture, All Aboard, etc.

Pour les plus Jeunes: Les aventures du capitaine Bobette (2 tomes), La colère racontée aux enfants et plusieurs autres.

Nous attendons votre visite et sommes ouverts à toutes vos suggestions d'achat si des livres en particulier vous intéressent. Bon automne.

Ginette Piché, responsable Biblio



## Sainte-Hélène-de-Bagot

En raison des mesures sanitaires, nous ne pouvons faire de souper anniversaire au presbytère ni au chalet des loisirs cette automne.

Nous vous remercions de continuer à être membre de votre FADOQ Sainte-Hélène malgré le manque d'activités dues aux mesures sanitaires.

Votre comité,

- Jocelyne Jodoin, présidente
- Gisèle Laliberté, vice-présidente
- Cécile Petit, secrétaire
- Denis Bisailon, trésorier
- Cyrille Belval, administrateur
- François Demeule, administrateur



## ANNIVERSAIRES MOIS DE OCTOBRE



M. Réal Laflamme.....	04
M. Marc Audet.....	04
M. Yvan Bisailon.....	07
Mme Lucie Moreau.....	07
Mme Lise Beausoleil.....	08
Mme Lucie Laferrière.....	15
Mme Marie-Claire Petit.....	21



CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT  
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL  
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET  
450 502-0457



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ  
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE  
450 779-2136



CONSEILLER #6

POSTE VACANT



PERSONNEL  
MUNICIPAL

450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI**

**SYLVIE VIENS** | Directrice générale  
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

**SYLVIE VANASSE** | Directrice générale adjointe  
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

**MARTINE LUPIEN** | Adjointe administrative  
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

**LUC GÉLINAS** | Directeur des travaux publics  
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

**FRANCIS RAJOTTE** | Directeur service des incendies  
incendie@sainte-helenedebagot.com

**OLIVIA BOURQUE** | Coordonnatrice en loisirs  
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

**RAYMOND LESSARD** | Officier municipal en bâtiment  
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com  
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



**NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 250-2481**

CHRONIQUE

MAMANCHICKLIT

- S'ÉVADER -

BOUQUINERIE

### LA SAISON PARFAITE POUR LIRE!

J'adore l'automne! La saison parfaite pour lire! Cette saison nous offre de beaux après-midi au soleil emmitoufflé dans un doudou. Au travers le ramassage de feuilles, de fermer la piscine et de piocher le jardin, j'espère que vous prendrez le temps de profiter de cette saison si belle et colorée!



Quel bon roman! C'est simplement excellent! On arrive à sentir les émotions de Fabienne, sa force et sa détermination à tenter d'être comme les autres, d'entrer dans le moule pour ne pas montrer son autisme. Fabienne, je l'aime autant que dans Promets-moi un printemps. Mais que dire de Charles? Sa simplicité, son énergie. Je suis tombé sous son charme.

La plume de l'auteure est vibrante. On arrive à sentir le fleuve lorsqu'on a les pieds à St-Auguste-sur-mer, on entend parfaitement le bruissement des feuilles lorsqu'on se retrouve dans la forêt près de son phare. J'ai littéralement dévoré ce roman.

Le seul bémol qui fait que j'attribue une médaille d'or au lieu du coup de cœur (quoi que ce soit très très minime entre les deux) est le fait que le lexique utilisé dans ce tome-ci est complètement différent de "Promets-moi un printemps" donc j'avais l'impression d'avoir une nouvelle Fabienne avec moi plutôt que de retrouver l'ancienne. Mais, j'ai apprécié les deux Fabienne tout autant!

Prenez le temps de lire. Prenez du temps pour vous! On a toujours le temps pour faire ce que l'on aime!

Vous avez aimé ce roman? Venez m'en parler via **MamanChickLit** sur Facebook!



## CHANGEMENT D'HEURE / AVERTISSEUR DE FUMÉE

N'oubliez pas de reculer l'heure dans la nuit du samedi au dimanche, **du 30 au 31 octobre** à 2h du matin.

Par la même occasion, il est temps de penser à changer les piles de vos avertisseurs de fumée et ce, pour votre sécurité.

Y avez-vous pensé ?



# COORDONNÉES À RETENIR

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)  
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Télécopieur: 450 791-2550  
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**CENTRE COMMUNAUTAIRE** 421, 4<sup>e</sup> avenue

**CHALET DES LOISIRS** 425, 6<sup>e</sup> avenue

**BIBLIOTHÈQUE** 384, 6<sup>e</sup> avenue

## SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

## RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

## ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

## COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

## SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

## MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 768-3012

Bandes riveraines : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

## AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

➔ 421, 4<sup>e</sup> avenue (bureau municipal)

➔ 425, 6<sup>e</sup> avenue (chalet des loisirs)

➔ www.sainte-helenedebagot.com  
(onglet AVIS PUBLIC)

## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

## COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

## DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

## DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

## CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

## SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

## TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

## MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



## VOTER C'EST IMPORTANT !

Les 31 octobre et 7 novembre prochain au **centre communautaire (421, 4<sup>e</sup> Avenue)**.

« Due à la COVID-19, les enfants ne seront pas admis sur place (sauf cas particuliers). »

Détails page 9



## LOGEMENT À LOUER À SAINTE-HÉLÈNE- DE-BAGOT

L'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton est un organisme à but non lucratif qui œuvre sur le territoire des MRC des Maskoutains et d'Acton et qui a pour mission d'aider les ménages à faible revenu à se trouver un logement à prix abordable. Le montant du loyer est fixé à 25% du revenu du ménage.

Pour Sainte-Hélène, l'immeuble est situé au 306, 5<sup>e</sup> Avenue et est dédié à la clientèle de 50 ans et plus.

**Actuellement nous avons 1 logement  
3 ½ libre pour occupation immédiate.**

**Pour être admissible :**

- vous devez avoir au moins 50 ans;
- avoir un revenu annuel de moins de 21 000,00\$;
- ne pas posséder des avoirs pour une valeur supérieure à 25 000,00\$.

**Pour plus d'informations ou pour une demande de logement :**

Madame Martine Cloutier au  
450 774-5188, poste 22.

## FIBRE OPTIQUE

**Un peu de retard pour le 4<sup>e</sup> rang**

Enfouissement impossible à cause des câbles et gazoducs déjà présents. En attente du retour pour l'ingénierie. Selon le retour et les travaux à faire, possible de faire la construction cet hiver ou au printemps.



## PANNEAUX DE NON-STATIONNEMENT

Vous avez peut-être remarqué la nouvelle signalisation de non-stationnement qui a été installée dans le village partout où il y a des zones piétonnières.

Dorénavant, il sera interdit de stationner dans toutes ces zones. **Vous pouvez par contre vous stationner de l'autre côté de la rue.**

Nous espérons votre collaboration afin de protéger les piétons.



# La municipalité VOUS INFORME



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot que le rôle d'évaluation 2022 (3<sup>e</sup> année de l'exercice financier / 2020-2021-2022) a été déposé au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q.c.F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la MRC Les Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions;

1- La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;

2- La demande doit être déposée au bureau de la MRC Les Maskoutains situé au 805 avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 (ou y être envoyé par courrier recommandé);

3- Une demande de révision peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 ou 174.2 ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification. Cette demande de révision doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la M.R.C. Les Maskoutains.

N.B. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé; la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Fait et signé, à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5 octobre 2021.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot :

**Que la séance ordinaire du 2 novembre 2021** qui était prévue à 19h30 au bureau municipal (421, 4<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot) **sera déplacée au 16 novembre 2021** à l'endroit habituel des séances du conseil (421, 4<sup>e</sup> Avenue) et débutera à 19h30.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 octobre 2021.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

##  LECTIONS MUNICIPALES : DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021



Par cet avis public, Sylvie Viens, pr sidente d' lection, annonce les  l ments suivants aux  lectrices et aux  lecteurs inscrits sur la liste  lectorale municipale que :

### 1. Un scrutin sera tenu;

#### Poste de conseill re ou de conseiller – num ro 1

- H l ne Dufault, 769, rue Principale  
Sainte-H l ne-de-Bagot
- Jonathan Hamel, 312, rue Henri-Paul-Forest  
Sainte-H l ne-de-Bagot

#### Poste de conseill re ou de conseiller – num ro 2

- Martin Doucet, 325, rue Henri-Paul-Forest  
Sainte-H l ne-de-Bagot
- Louise Forest, 329, 5  Avenue  
Sainte-H l ne-de-Bagot

#### Poste de conseill re ou de conseiller – num ro 3

- Robert Chevrier, 355, rue J.-H.-Fafard  
Sainte-H l ne-de-Bagot
- St phan H bert, 431, rue Chabot  
Sainte-H l ne-de-Bagot

#### Poste de conseill re ou de conseiller – num ro 5

- Michel Daigle, 512, 2  Rang  
Sainte-H l ne-de-Bagot
- Marc H bert, 286, 5  Avenue  
Sainte-H l ne-de-Bagot

#### Poste de conseill re ou de conseiller – num ro 6

- V ronique Jacques, 428, 2  Rang  
Sainte-H l ne-de-Bagot
- Daniel Plante, 675, rue Paul-Lussier  
Sainte-H l ne-de-Bagot

2. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous pr santant au bureau de vote qui vous sera assign , entre 9 h 30 et 20 h, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

#### Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

Pour les sections de vote : 1   4

Lieu : 421, 4  Avenue, Sainte-H l ne-de-Bagot

#### Jour de vote par anticipation :

##### Dimanche 31 octobre 2021

Pour les sections de vote : 1   4

Lieu : 421, 4  Avenue, Sainte-H l ne-de-Bagot

3. Vous devrez porter un couvre-visage   l'int rieur des lieux de vote;

4. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo   l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;

5. Si vous  tes inscrite ou inscrit au vote par correspondance:

- La pr sidente ou le pr sident d' lection doit avoir re u vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre   16 h 30;
- Si vous n'avez pas re u vos bulletins de vote quelques jours apr s votre demande, vous pourrez communiquer avec la pr sidente ou le pr sident d' lection pour en recevoir de nouveaux.

6. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectu  le 7 novembre 2021   20h00   l'adresse suivante : 421, 4  Avenue, Sainte-H l ne-de-Bagot

7. Vous pouvez joindre la pr sidente d' lection ou joindre son adjointe   l'adresse et au num ro de t l phone ci-dessous.

#### Pr sidente d' lection ou adjointe

421, 4  Avenue, Sainte-H l ne-de-Bagot

450 791-2455

Donn    Sainte-H l ne-de-Bagot, le 5 octobre 2021.

Pr sidente d' lection



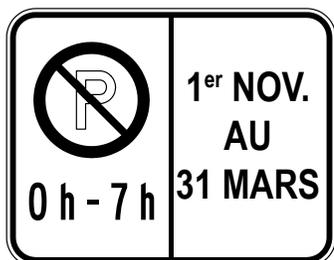


## UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du règlement de zonage :

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les certaines conditions. Visitez notre site Internet ou téléphonez au bureau municipal.

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.  
En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.



## STATIONNEMENT

### UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 5.8 du règlement 578-2021 adopté le 10 août 2021 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du **1<sup>er</sup> novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier. Merci de votre collaboration.



## DÉNEIGEMENT

### Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés.

Nous demandons la collaboration des résidents afin de faciliter le déneigement.

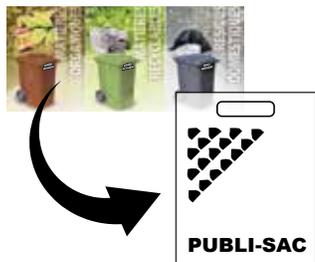
### Matières résiduelles

Nous constatons chaque année que certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement. Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte, selon le cas. Votre collaboration est appréciée!



## BALISES

Ne pas mettre de balises (ou piquets) dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.



## CALENDRIER DES COLLECTES 2022

Surveillez votre Publi-Sac dès le début décembre. Vous y trouverez le calendrier des collectes 2022. Vous pourrez également trouver une copie sur le site Internet de la Régie au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec) en janvier 2022.



## INTERDICTION DE JETER DES DÉCHETS DANS LES TOILETTES

Aidez-nous à diminuer vos coûts

Il est interdit de jeter dans les toilettes et dans l'évier toute matière susceptible de bloquer ou d'obstruer le réseau d'égouts, tels que :

Matières solides : lingettes, serviettes hygiéniques, tampons et leurs emballages, coton-tige, condoms, cheveux, petits animaux morts, etc.

Vous pouvez mettre ces matières dans votre poubelle. S'il s'agit d'un petit animal mort, placez-le dans un sac avant de le jeter à la poubelle.



## AVERTISSEUR DE FUMÉE

Avez-vous changé les piles de votre avertisseur de fumée?

Il est recommandé de changer les piles 2 fois par année, aux changements d'heure.



## LES CENDRES CHAUDES DEHORS !

Assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 7 jours. Afin de réduire les risques d'incendie, les cendres chaudes **NE DOIVENT JAMAIS** être déposées dans les bacs ! Elles peuvent être déposées sur le terrain.



## MON BAC TOUT L'HIVER SANS AUCUN SOUCI

FRÉQUENCE DES COLLECTES

De décembre à mars, la collecte se fait une fois par mois.

TRUCS POUR QUE LA MATIÈRE NE RESTE PAS COLLÉE AU BAC

- Tapisser le fond du bac avec plusieurs épaisseurs de papier journal.
- Doubler le bac avec un grand sac à feuilles en papier brun (vendus en quincaillerie).



## FERMETURE ÉCOCENTRES

Les écocentres sont ouverts de 8h30 à 16h30 et ils **fermeront le 28 novembre 2021**. Pour plus d'informations, téléphonez à la Régie au 450-774-2350 ou visitez le site Internet de la Régie au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).

**Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs de grands froids?**



Sachez que ce plaisir vient avec l'obligation d'effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans. Une opération incomplète ou bâclée peut provoquer un feu de cheminée ou même pire!

Le service des incendies de Sainte-Hélène-de-Bagot informe les citoyens qu'il n'effectuera aucun ramonage de cheminées.

Pour un travail fait par un professionnel, référez-vous à un ramoneur membre de l'APC (Association des professionnels du chauffage). La liste des ramoneurs est dans LISTE DES MEMBRES sur le site [www.poelesfoyers.ca](http://www.poelesfoyers.ca).

### **Puis-je ramoner ma cheminée moi-même ou dois-je faire appel à un professionnel?**

Aucune connaissance technique n'est nécessaire pour passer un coup de brosse dans un conduit et ramasser de la suie. Par contre, cela commande une grande minutie.

De plus, même si vous effectuez vous-même le ramonage de votre cheminée, vous devez vous assurer que les autres éléments du système d'évacuation passent aussi sous la loupe. Ce second volet relève d'un entrepreneur détenant une licence en systèmes de chauffage localisé à combustible solide. Confiez-lui aussi le nettoyage du système d'évacuation, au moins tous les trois ans, si vous procédez vous-même au brossage de votre cheminée.

Un ramoneur compétent inspecte l'état de l'appareil de chauffage d'appoint et de ses composants afin de repérer les bris:

- le chapeau ou le couronnement de la cheminée
- le calfeutrage des solins
- l'intérieur de son conduit d'acier inox ou de ses boisseaux
- les supports et les raccords

Il vérifie aussi la condition du conduit et du manchon reliant l'appareil à la cheminée, les dégagements par rapport aux matériaux combustibles, le fonctionnement du registre et du volet d'amenée d'air, la qualité des briques à feu de même que la présence d'infiltration d'eau, de corrosion, de fissures, de perforations, de nids d'oiseaux et plus encore.

Ces vérifications périodiques sont essentielles pour s'assurer d'un fonctionnement efficace et sécuritaire de votre appareil.

## **UN SURPLUS DE FEUILLES... PAS DE PROBLÈME !**

En effet, s'il y a un surplus de matières, des sacs de papier, des petites boîtes de carton, des poubelles rondes ou le bac gris dûment identifié et ne contenant que des matières organiques peuvent également être utilisés.

### **ATTENTION :**

La terre, les roches, les sacs de plastique de toute nature, même biodégradables ou compostables, ainsi que les branches de plus de 2,5 cm de diamètre (1 pouce) ne doivent jamais être déposés dans les bacs bruns car ils ne sont pas compatibles avec le processus de traitement par biométhanisation.



## L'Halloween et sa collecte de bonbons

À moins de directives contraires de la direction de la Santé Publique, le dimanche 31 octobre prochain aura lieu la **collecte de bonbons** à partir de 16h30 jusqu'à 19h30.

Le comité des loisirs vous accueillera sur le **perron du presbytère** pour vous donner bonbons et friandises! Au plaisir de vous y voir!

Nous vous rappelons d'être prudents dans vos déplacements, de prioriser les piétons et de porter des costumes sécuritaires. Nous ne sommes pas responsables des sursauts et des mauvais tours, seulement des fous rires!



OCTOBRE 2021

**ZOOM** Sur le développement du langage 0-5 ans  
avec Élyse Bourque, Orthophoniste au programme Agir-tôt 0-5 ans du CISSS Montérégie Est

**13 octobre 19h à 20h**

Inscription au [amorin@mfm.qc.ca](mailto:amorin@mfm.qc.ca) ou au 450-771-4010 poste 2228



DE JUIN À NOVEMBRE  
**UN MARCHÉ PHYSIQUE ET EN LIGNE!**

Commandez vos produits préférés en ligne et récupérez votre commande sur place!

**SAMEDI 27 NOVEMBRE**  
9 H À 13 H

**SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**  
421, 4<sup>E</sup> AVENUE

[WWW.MATINEES-GOURMANDES.COM](http://WWW.MATINEES-GOURMANDES.COM) |



# GUIGNOLÉE

 de Ste-Hélène

*Apportez vos dons...*

ARGENT  
CHÈQUE



DENRÉES  
ALIMENTAIRES



♥ TOUS LES  
VENDREDIS

de 9 h à 12 h

♥ MARDI  
30 NOVEMBRE

de 18 h à 20 h

♥ VENDREDI  
3 DÉCEMBRE

de 18 h à 20 h

♥ SAMEDI  
4 DÉCEMBRE

de 9 h à 12 h  
et 13 h à 16 h

À LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE (UTILISEZ LA PORTE DE CÔTÉ)

LES DONNÉES EN ARGENT OU EN CHÈQUE SONT À PRIVILÉGIER CETTE ANNÉE  
À CAUSE DES MESURES SANITAIRES ENTOURANT LA COVID-19.

En tout temps, vous pouvez déposer votre don en chèque, libellé au nom de la Fabrique Ste-Hélène (en spécifiant : guignolée), dans la boîte aux lettres située près de la porte du sous-sol de l'église.

*Entre Hélénois et Hélénoises, c'est tout naturel de s'entraider!  
Soyons généreux sans « faim »!*

## VACCINATION ANTIGRIPPALE 2021

Pour prendre rendez-vous dans l'une des municipalités suivantes :

Points de vaccination	Date	Pour les municipalités
<b>Saint-Pie</b> Pavillon des loisirs 165, rue Lacasse	<b>17 novembre et 15 décembre</b>	Saint-Pie
<b>Saint-Damase</b> Complexe sportif 105, rue Sainte-Anne	<b>19 novembre</b>	Saint-Damase, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine
<b>Saint-Liboire</b> École Henri-Bachand 83, rue Saint-Patrice	<b>21 novembre</b>	Saint-Liboire, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Simon et Saint-Valérien-de-Milton
<b>Saint-Hugues</b> Salle municipale 390, rue Notre-Dame	<b>24 novembre</b>	Saint-Hugues, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Jude, Saint-Louis, Saint-Bernard-de-Michaudville et Saint-Marcel-de-Richelieu
<b>Saint-Jude</b> Salle communautaire 930, rue du Centre	<b>1<sup>er</sup> décembre</b>	Saint-Jude, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Hugues, Saint-Louis, Saint-Bernard-de-Michaudville et Saint-Marcel-de-Richelieu
<b>Sainte-Hélène-de-Bagot</b> Chalet des loisirs 425, 6 <sup>e</sup> Avenue	<b>10 décembre</b>	Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Liboire, Saint-Simon et Saint-Valérien-de-Milton

Vous pouvez réserver en ligne ou par téléphone à compter du 12 octobre :

[www.santemevaccingrippe.com](http://www.santemevaccingrippe.com)

ou composer le

**1 877 817-5279**



Il est également possible de vous faire vacciner à Saint-Hyacinthe. Renseignez-vous!





RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



## Réduire l'enfouissement, c'est créer un meilleur environnement !

Saint-Hyacinthe, le 7 octobre 2021 — En tant que consommateurs, nous sommes inévitablement des producteurs de déchets. Saviez-vous que, selon une étude de RECYC-QUÉBEC de 2018, chaque citoyen produisait en moyenne 697 kilogrammes de déchets par année ? La **Semaine québécoise de réduction des déchets**, qui se tiendra du 23 au 31 octobre 2021, est une occasion idéale pour réfléchir à notre gestion des matières résiduelles. Cet événement est une excellente opportunité pour nous encourager à réduire notre quantité de déchets en consommant de manière plus responsable. Depuis sa création, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a implanté de nombreux services afin de nous aider à réduire la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement dans le respect du concept des 3RV (réduire, réutiliser, recycler et valoriser)

### « Zéro déchets » ?

Nous entendons de plus en plus parler de l'objectif « zéro déchets » au Québec. Bien que certains citoyens puissent trouver cette cible trop ambitieuse et même irréaliste, chaque action, petite ou grande, visant à **réduire** notre production de déchets est un pas vers une réduction des matières résiduelles. Chaque permettant de réduire à la source la production de déchets, de favoriser le **réemploi** des matières, de **recycler** les matières recyclables ou compostables et de contribuer à la **valorisation** des résidus contribue à diminuer la quantité de matière dirigé vers l'enfouissement. Ces actes peuvent être aussi simple que d'acheter usagé, donner ou vendre les objets que l'on n'utilise plus, recycler ses vieux appareils électroniques, utiliser des contenants réutilisables ainsi que de planifier ses repas afin d'éviter le gaspillage alimentaire.

### Pourquoi réduire notre volume de déchets ?

En diminuant notre production de déchets, on contribue à réduire la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement. Nous contribuons ainsi à atténuer les impacts environnementaux résultant de l'enfouissement des déchets et nous augmentons la durée de vie de ces sites.

### Vers une modernisation de la consigne et de la collecte sélective

Le gouvernement du Québec a récemment annoncé la mise en place d'un processus de modernisation de la consigne et de la collecte sélective. Cette réforme permettra d'améliorer la performance du Québec à l'égard du recyclage des matières.

En effet, il faut poursuivre et multiplier nos efforts pour mieux trier nos matières résiduelles puisque le succès de la collecte sélective dépend plus que jamais d'un tri de qualité effectué par chaque citoyen!

## Tous ensemble, nous pouvons faire une différence !

Source :

Justine Belzile, coordonnatrice au volet sensibilisation

450 774-2350

[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)



## Semaine québécoise de RÉDUCTION des déchets

LA SEMAINE DU 23 OCTOBRE,  
LES **3R** SONT EN VEDETTE!

*Réduire, Réutiliser, Recycler*

Acheter usagé  
ou emprunter  
des vêtements  
et livres

Donner ou  
vendre les  
objets qu'on  
n'utilise plus

Recycler  
ses vieux  
électroniques  
aux écocentres

Louer ou  
emprunter  
des outils lors de  
travaux

Utiliser une  
tasse, une  
bouteille, ou un  
sac réutilisable

Planifier ses  
repas pour  
réduire le  
gaspillage  
alimentaire

[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec) • 450 774-2350



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



## GARDONS NOS BONNES HABITUDES!

**SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE, LES MATIÈRES RECYCLABLES DÉPOSÉES DANS LE BAC VERT SONT ENCORE ET TOUJOURS RECYCLÉES QU'ON SE LE DISE!**

- CONTENANTS ET EMBALLAGES
- IMPRIMÉS EN PAPIER, CARTON, VERRE, MÉTAL OU PLASTIQUE



### 3 ÉTAPES POUR BIEN RECYCLER LES SACS DE PLASTIQUE

1. FAIRE LE TEST	2. RASSEMBLER	3. NOUER
 TRUC POUR SAVOIR SI UN SAC EST RECYCLABLE: <b>IL S'ÉTIRE</b>	 RASSEMBLER TOUS LES SACS RECYCLABLES DANS UN MÊME SAC POUR FACILITER LEUR RECYCLAGE	 NOUER LE SAC ET LE PLACER DANS LE BAC DE RECYCLAGE



### Gestion des conflits et de médiation des Maskoutains

Pour nous rejoindre, laissez-nous  
un message au: 450-252-8444

Gratuit | Confidentiel | Volontaire

**Avec le soutien du médiateur, vous pourrez...**

- Exprimer votre point de vue
- Établir ou rétablir la communication avec l'autre personne
- Imaginer et choisir ensemble une solution satisfaisante pour tous



## Les boîtes « Virées gourmandes de la Montérégie » sont de retour!

Rougemont, le 29 septembre 2021 – Les résidents de la Montérégie qui souhaitent goûter de délicieux produits gourmands et soutenir les entreprises agroalimentaires locales pourront à nouveau commander leur boîte « Virées gourmandes de la Montérégie ». Voilà une excellente façon pour les foodies de la région de démontrer une fierté régionale et un soutien aux producteurs et transformateurs locaux, en plus de découvrir et redécouvrir de nouveaux produits de la région, dans le confort de leur domicile. Fière du succès de la première édition de ses boîtes découvertes, *La Montérégie, le garde-manger du Québec* propose à nouveau un concept qui met en valeur, au fil des saisons, toute la richesse du terroir de la Montérégie.

Quatre boîtes « découvertes » seront offertes en **octobre, décembre, février et mars** auprès des consommateurs qui pourront facilement en faire l'achat en ligne via la plateforme sécurisée [vireesgourmandes.ca](http://vireesgourmandes.ca). Chaque boîte sera disponible au coût de 115 \$ + taxes et il faudra faire vite, car les quantités sont limitées et les boîtes s'envolent rapidement! La meilleure façon d'être informé de la mise en vente des boîtes est de **s'abonner à l'infolettre** puisqu'un envoi spécial sera transmis aux abonnés de l'infolettre quelques jours avant pour annoncer en primeur la mise en vente des boîtes.

Chaque boîte contiendra un assortiment thématique de 9-12 produits régionaux (incluant au moins un produit alcoolisé) pour permettre aux consommateurs de vivre des expériences culinaires et d'aller à la rencontre des producteurs et transformateurs de la région qui partageront leur savoir-faire à travers les boîtes thématiques. En plus des délicieux produits, un mini-magazine et divers contenus exclusifs seront inclus dans les boîtes. Des **recettes**, des **capsules vidéo** ainsi que des **trucs et astuces** du réputé **chef Pasquale Vari** accompagneront la dégustation de produits variés et complémentaires.

Voici les **points de cueillette** où il est possible de récupérer sa boîte « Virées gourmandes » :

- Les Coteaux – Marché Écolocal de Les Coteaux
- Marieville – Jardin Émergent
- Saint-Basile-le-Grand – Olive & Balsäm
- Saint-Hyacinthe – Brasseurs du Monde
- Saint-Lambert – L'Échoppe des fromages
- Vaudreuil-Dorion – Sous les oliviers

Les dates de cueillettes seront les suivantes :

- Jeudi 28 octobre 2021
- Jeudi 16 décembre 2021
- Jeudi 10 février 2022
- Jeudi 24 mars 2022

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires ainsi que par les partenaires suivants : MRC des Maskoutains, MRC de Rouville, MRC de la Vallée-du-Richelieu et DEV Vaudreuil-Soulanges.

À propos de la campagne régionale « La Montérégie, le Garde-Manger du Québec »

Surnommée à juste titre de « garde-manger du Québec », la Montérégie est reconnue pour son importante offre et la grande diversité des entreprises agroalimentaires du territoire. La campagne promotionnelle a été mise sur pied en 2013 dans le but de sensibiliser les consommateurs à l'importance de l'achat local. La plateforme web, le blogue et l'utilisation dynamique des réseaux sociaux permettent de mettre en valeur les entreprises agroalimentaires de la Montérégie. L'achat local, l'achat de proximité, la consommation d'aliments et de produits régionaux de qualité permettent d'encourager le savoir-faire des gens d'ici.

SOURCE : La Montérégie, le Garde-Manger du Québec  
Dominique Blondin | 450 446-2880 poste 2708  
[dblondin@expansionpme.org](mailto:dblondin@expansionpme.org)





## « Pour une cohabitation harmonieuse en zone agricole en Montérégie » Un projet de concertation régionale réussi!

**Montérégie, le 4 octobre 2021** – Les partenaires dressent un bilan positif de ce projet rassembleur visant à favoriser le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents de la zone agricole en Montérégie. Le déploiement de la campagne de sensibilisation « Notre campagne, un milieu de vie à partager » a débuté en février 2020 et aura permis de déboulonner certaines croyances, d'atténuer les contrariétés et d'aborder les enjeux et réalités liées au monde agricole.

Les retombées positives de ce projet d'envergure sont nombreuses pour l'ensemble des partenaires qui ont décidé de s'unir pour mettre en commun les ressources et les efforts afin de se doter de stratégies et d'outils permettant d'assurer un rayonnement régional à cette campagne de sensibilisation. Les nombreuses publications parues dans l'actualité au sujet de la campagne et ses actions démontrent la portée des messages et ce, bien au-delà de la Montérégie.

Lieu de vie, de travail et de loisir, le milieu agricole offre plusieurs avantages, dont la beauté des paysages et l'accès à des produits frais. Toutefois, à certaines périodes de l'année, les résidents doivent composer avec les défis liés aux réalités de l'agriculture et faire preuve de patience. C'est donc dans le but de rejoindre les résidents et les producteurs agricoles de la Montérégie afin d'aborder et démystifier les principales thématiques du travail agricole (santé des sols, odeurs, eau, pesticides, partage de la route et bruit) que divers outils de communication ont été développés et diffusés à travers les multiples plateformes de l'ensemble des partenaires et acteurs municipaux impliqués dans le projet. Les partenaires du projet ont ainsi eu accès à une « Boîte à outils » contenant une panoplie de visuels, contenus divers et matériel promotionnel qui ont été déployés tout au long de la campagne. Quatre **capsules vidéo d'animation** ont également été produites et largement diffusées avec près de 8 000 visionnements. Enfin une campagne radiophonique a permis la diffusion de messages promotionnels sur les ondes de Boom FM et des stations de radios locales de la Montérégie.

### L'agriculture, ma voisine!

Une série d'animations ont également été réalisées dans les camps de jour municipaux afin de faire découvrir aux jeunes de 7 à 12 ans les réalités agricoles du monde rural qui les entoure. À la fois ludique et didactique, l'activité d'environ 1 h 15 comprenait des présentations interactives, des questionnaires instructifs et amusants, des jeux thématiques actifs ainsi qu'une séance de plantation. Fort appréciée par les participants, cette initiative aura permis de sensibiliser plus de 2 300 enfants de dizaines de villes et municipalités partout en Montérégie.

Rappelons que ce projet, qui a démarré en avril 2019, a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires, par la Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM), les treize MRC partenaires de la Montérégie (Acton, Beauharnois-Salaberry, Brome-Missisquoi, Haut-Richelieu, Haut-Saint-Laurent, La Haute-Yamaska, Jardins-de-Napierville, Marguerite-D'Youville, Maskoutains, Pierre-De Saurel, Roussillon, Rouville et La Vallée-du-Richelieu) et l'agglomération de Longueuil pour un budget global de plus de 400 000 \$.

### SOURCE :

Caroline Deschamps  
Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM)  
[cdeschamps@upa.qc.ca](mailto:cdeschamps@upa.qc.ca)  
450 774-9154, poste 5227





Centre de crise et de prévention suicide  
Intervention 24h/7



*Offrez aux personnes en détresse  
la lumière sous forme de lanterne.*

**Au-delà de la souffrance, il y a l'espoir.**

**Ligne de crise, rencontres, hébergement.**

Achetez une lanterne virtuelle  
au coût de 25\$.

Soutenez ces personnes en  
leur permettant d'accéder  
à nos service 24h/7.

Ligne administrative  
450 771-7152

**Ligne de crise 24h/7 : 450 774-6952  
ou sans frais 1-844-774-6952**

**CENTRE DE CRISE  
ET PRÉVENTION SUICIDE**

Contact Richelieu-Yamaska  
420 Avenue de la Concorde Nord  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4N9  
info@contactry.qc.ca

Suivez-nous sur

**CENTRE  
D'ÉCOUTE**  
**450-658-8509**



**1-877-658-8509**



La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour une écoute téléphonique, une rencontre avec une intervenante ou un besoin d'hébergement, nous sommes présentes.

N'hésitez pas à nous contacter au 450-774-1843. Il y a toujours quelqu'une au bout du fil. **Gratuit et confidentiel. 24h/7jours**



## L'ENTREPRENARIAT

Depuis mon entrée en poste, j'ai rencontré quelques citoyens qui avaient pour objectif de créer leur entreprise ou de devenir leur propre patron. L'entrepreneuriat est valorisé au Québec de multiples façons; pensons notamment à l'émission Dans l'œil du dragon ou aux programmes d'aide gouvernementaux offerts aux entrepreneurs par le biais de différents organismes.

Avant de se lancer en affaires, il est important, dans un premier temps, de prendre un moment de réflexion pour identifier ce qui nous caractérise en tant que futur entrepreneur. Plusieurs compétences et aptitudes sont essentielles à détenir ou à développer afin de voir son projet entrepreneurial naître et avoir du succès. La persévérance et la capacité d'adaptation sont très certainement des qualités à démontrer lorsque notre plan ne fonctionne pas comme prévu. La détermination et la disponibilité sont également prioritaires afin que le projet devienne viable.

Des outils et des formations peuvent vous aider à développer ces compétences afin de devenir un entrepreneur qui a le vent dans les voiles. Au niveau

professionnel, on trouve l'attestation d'études professionnelle (ASP) en lancement d'une entreprise. Au niveau collégial, on compte des attestations d'études collégiales (AEC) ainsi que des diplômes d'études collégiales (DEC) dans le domaine de la gestion de commerce et en administration. Ultiment, on peut également envisager des études universitaires, notamment à la maîtrise en administration, souvent nommée en anglais MBA (Master of Business Administration).

Le service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) guide les personnes qui souhaitent s'investir dans de nouveaux défis professionnels, incluant un projet entrepreneurial. Grâce à des partenariats établis avec les organismes sociaux et gouvernementaux, nous pouvons diriger et accompagner le client vers le programme ou l'organisme qui correspond à son besoin. Communiquez avec nous; les services sont gratuits pour tous partout dans la MRC des Maskoutains.

**Audrey Gatheau,**  
conseillère en information scolaire et professionnelle  
450 773-8401 poste 6731 [audrey.gatheau@cssh.qc.ca](mailto:audrey.gatheau@cssh.qc.ca)

 Audrey Gatheau Pro

Centre  
de services scolaire  
de Saint-Hyacinthe  
Québec 



**PROCÈS-VERBAL - 5 OCTOBRE 2021**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 5 octobre 2021, dans la salle du conseil (COVID-19 – mesures exceptionnelles – gymnase) située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1  
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;  
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;  
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;  
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;  
Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (Code municipal du Québec - article 147)

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :** Madame Sylvie Viens,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h35.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****Résolution numéro 232-10-2021**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 6.1 Comptes à payer
  - 6.2 Dépôt - état comparatif
  - 6.3 Office municipal d'habitation de Sainte-Hélène-de-Bagot - états financiers au 31 décembre 2018
  - 6.4 Office municipal d'habitation - révision budgétaire 2021 REPORTÉ
  - 6.5 Mandat de recrutement - directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier (ière)
  - 6.6 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural - demande de service auprès du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie Est
  - 6.7 Modification du calendrier des séances du conseil
  - 6.8 Service de géomatique - mandat - Azimut
  - 6.9 Entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant la gestion et la fourniture d'un progiciel en gestion documentaire et archivistique - adhésion - autorisation
7. TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 Droit de passage 2021-2022 - Club de motoneige ASAN inc.
  - 7.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - reddition de comptes 2021
  - 7.3 Droit de passage 2021-2022 - Club 3&4 roues Comté Johnson inc.

- 7.4 Rang Sainte-Hélène - travaux de pavage - octroi de contrat
- 7.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - AIRRL - reddition de comptes #2020-651
- 7.6 Services professionnels d'ingénierie - banque d'heures
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 8.1 Congrès ACSIQ pour les directeurs des incendies - 16 au 19 octobre 2021 à Trois-Rivières
  9. HYGIÈNE DU MILIEU
    - 9.1 Budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2022
    - 9.2 Mandat d'arpentage - 5<sup>e</sup> Avenue - remplacement de la conduite d'eau potable
    - 9.3 Exercice du droit de veto du maire à l'égard de la résolution numéro 221-09-2021 actuelle usine pour les eaux usées - démolition - abrogation
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 10.1 Dérogation mineure - lot 6 406 173 - 800, rue Paul-Lussier REPORTÉ
  - 10.2 Projet Vision DR - lots 6 437 211 et 6 347 213 - Fonds de parc
  - 10.3 Projet Vision DR - parc lot 5 437 213 - aménagement
11. LOISIRS ET CULTURE
12. SUJETS DIVERS
  - 12.1 Projet André Lévesque - projets domiciliaire et commercial - avis favorable
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE****4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL****Résolution numéro 233-10-2021**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

Prendre note de l'exercice du droit de veto du maire, Stéphan Hébert, à l'égard de la résolution 221-09-2021.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)**

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

**6. ADMINISTRATION ET FINANCES****6.1 COMPTES À PAYER****Résolution numéro 234-10-2021**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 30 septembre 2021 :

- Comptes pour approbation : 20 060,18\$
- Salaires: 53 560,90\$
- Comptes à payer : 251 130,17\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie



qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 30 septembre 2021, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## 6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

## 6.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT - ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

### Résolution numéro 235-10-2021

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de prendre acte du dépôt de la documentation en lien avec les états financiers 2018 de l'OMH de Sainte-Hélène-de-Bagot.

## 6.4 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2021

### REPORTÉ

## 6.5 MANDAT DE RECRUTEMENT - DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER (IÈRE)

### Résolution numéro 236-10-2021

Considérant que Mme Sylvie Viens a annoncé qu'elle quittait le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière au sein de la Municipalité vers un nouveau défi;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le mandat de recrutement pour le poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ière) à Lambert, ressources humaines. Le coût est de 17.5% de la rémunération globale annuelle brute incluant une garantie de trois mois ainsi que toutes les clauses de l'offre de service du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## 6.6 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL - DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE-EST

### Résolution numéro 237-10-2021

Considérant qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

Considérant que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

Considérant que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

Considérant que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

En conséquence, sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de déclarer l'intérêt de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à permettre à ses citoyens, au nombre de 1675, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2021.

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'autoriser la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

## 6.7 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

### Résolution numéro 238-10-2021

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que lors de sa réunion du 1 décembre 2020, le conseil par sa résolution #228-12-2020 a adopté son calendrier pour l'année 2021;

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

En conséquence, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de modifier le calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil pour inclure une séance ordinaire du conseil le mardi 16 novembre à 19h30 et d'annuler la séance ordinaire du conseil du lundi 2 novembre 2021 à 19h30. Qu'un avis public de modification soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

## 6.8 SERVICE DE GÉOMATIQUE - MANDAT - AZIMUT

**Résolution numéro 239-10-2021**

Considérant que des données géomatiques de certains secteurs sont à acquérir pour mettre à jour le logiciel d'infrastructures;

Considérant l'offre de service de Groupe de géomatique AZIMUT inc.;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le mandat au coût de 867,50\$ plus taxes à la compagnie Groupe de géomatique AZIMUT inc.

**6.9 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES ENTOURANT LA GESTION ET LA FOURNITURE D'UN PROGICIEL EN GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE – ADHÉSION – AUTORISATION****Résolution numéro 240-10-2021**

Considérant les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et 468 et suivants de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, c. C-19) qui régissent les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

Considérant la résolution numéro 21-09-328 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 8 septembre 2021 à l'effet de mettre sur pied une entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant un progiciel en gestion des archives à intervenir entre la MRC des Maskoutains et les municipalités participantes de la Partie 16;

Considérant qu'en 2018 et 2019 quatre municipalités, soit de La Présentation, de Sainte-Madeleine, de Saint-Jude et de Saint-Marcel-sur-Richelieu, ont adhéré aux services entourant le progiciel en gestion documentaire et archivistique proposé par la MRC des Maskoutains;

Considérant que la MRC des Maskoutains se prépare à acquérir un nouveau progiciel en gestion documentaire et archivistique et l'a présenté aux municipalités membres de la Partie 2;

Considérant que l'entente précitée entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se termine le 31 décembre 2026;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a reçu le ou vers le 1<sup>er</sup> octobre 2021, de la part de la MRC des Maskoutains, un projet d'entente intitulé Entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant un progiciel en gestion des archives – Partie 16 à intervenir entre la MRC et des municipalités participantes;

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite adhérer à l'entente intitulée Entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant un progiciel en gestion des archives – Partie 16;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot adhère à l'entente intitulée Entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant un progiciel en gestion des archives – Partie 16, tel que présentée, et ce, pour sa durée, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ce, jusqu'au 31 décembre 2026; et

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale

et secrétaire-trésorière à signer l'entente précitée pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains d'ici le 15 octobre 2021.

**7. TRAVAUX PUBLICS****7.1 DROIT DE PASSAGE 2021-2022 - CLUB DE MOTONEIGE ASAN INC.****Résolution numéro 241-10-2021**

Considérant la demande du 9 septembre 2021 du Club de Motoneige ASAN Inc.;

Considérant le tracé soumis touchant les chemins de la Municipalité;

Considérant la preuve d'assurance soumise;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Club de Motoneige ASAN Inc. à circuler sur les chemins appartenant à la Municipalité.

Le conseil municipal demande également que soient sensibilisés les usagers de ces circuits par des panneaux afin qu'ils demeurent sur les sentiers indiqués tout au long de ces circuits.

**7.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2021****Résolution numéro 242-10-2021**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 128 223\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2021;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Sur proposition de Réjean Rajotte appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**7.3 DROIT DE PASSAGE 2021-2022 – CLUB 3&4 ROUES COMTÉ JOHNSON INC.****Résolution numéro 243-10-2021**

Considérant la demande du 6 septembre 2021 du Club 3&4 roues Comté Johnson inc.;

Considérant le tracé soumis touchant les chemins de la Municipalité;

Considérant la preuve d'assurance soumise;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Club 3&4 roues Comté Johnson inc. à circuler sur les chemins appartenant à la Municipalité.

**7.4 RANG SAINTE-HÉLÈNE - TRAVAUX DE PAVAGE – OCTROI DE CONTRAT****Résolution numéro 244-10-2021**

Considérant la résolution 186-08-2021 (*Pavage rang Sainte-Hélène*)



sur environ 800 mètres – appel d'offres – système électronique d'appel d'offres (SEAO);

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 21 septembre 2021 à 10h00:

- Eurovia Québec construction inc. 124 677,73\$ taxes incluses
- Sintra inc. 115 083,66\$ taxes incluses
- Smith asphalte inc. 112 149,49\$ taxes incluses

Considérant le rapport de l'ingénierie de la MRC des Maskoutains au dossier en date du 21 septembre 2021 en lien avec l'analyse technique des soumissions reçues;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de pavage sur le rang Sainte-Hélène à la compagnie Smith asphalte inc. au coût de 112 149,49\$ taxes incluses.

## 7.5 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – AIRRL - REDDITION DE COMPTES #2020-651

### Résolution numéro 245-10-2021

Attendu que la Municipalité a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet AIRRL #2020-651;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 29 octobre 2020 au 11 novembre 2020;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Pour ces motifs, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## 7.6 SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – BANQUE D'HEURES

### Résolution numéro 246-10-2021

Considérant l'offre de services professionnels d'ingénierie déposée par WaterOClean inc. afin de fournir un soutien technique à la municipalité au besoin;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'offre de services professionnels en

ingénierie proposée par la compagnie WaterOClean inc. pour une banque de 80 heures au coût de 135\$/heure.

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 8.1 CONGRÈS ACSIQ POUR LES DIRECTEURS DES INCENDIES – 16 AU 19 OCTOBRE 2021 À TROIS-RIVIÈRES

#### Résolution numéro 247-10-2021

Considérant qu'il y aura le congrès annuel de l'ACSIQ du 16 au 19 octobre 2021 à Trois-Rivières;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de permettre au directeur des incendies, M. Francis Rajotte, d'assister au congrès de l'ACSIQ (Association des chefs en sécurité incendie du Québec). Le congrès aura lieu du 16 au 19 octobre 2021 à Trois-Rivières au coût de 645\$ plus taxes.

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9.1 BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

#### Résolution numéro 248-10-2021

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2022 et nous l'a transmis pour adoption;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2022, tel que soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme «Annexe A».

### 9.2 MANDAT D'ARPENTAGE - 5<sup>E</sup> AVENUE – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE

#### Résolution numéro 249-10-2021

Considérant que la Municipalité désire effectuer le remplacement de la conduite d'eau potable sur la 5<sup>e</sup> Avenue sur environ 800 mètres;

Considérant qu'un relevé topographique géoréférencé doit être effectué;

Considérant les soumissions reçues :

- Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre inc. 6 500\$ plus taxes
- François Malo, arpenteur-géomètre 9 900\$ plus taxes
- Dominique Gingras, arpenteur-géomètre 10 250\$ plus taxes

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre inc. pour effectuer un relevé topographique géoréférencé au coût de 6 500\$ plus taxes.

### 9.3 EXERCICE DU DROIT DE VETO DU MAIRE À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 221-09-2021 ACTUELLE USINE POUR LES EAUX USÉES – DÉMOLITION – ABROGATION

#### Résolution numéro 250-10-2021



Considérant la résolution, 221-09-2021, adoptée lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, en lien avec la démolition de l'actuelle usine des eaux usées;

Considérant que monsieur le maire Stéphan Hébert a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du *Code municipal*;

Considérant que cette disposition de la Loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être à nouveau soumise, à la prochaine séance du conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci;

Considérant que la résolution numéro 221-09-2021 se lisait comme suit :

### **9.11 ACTUELLE USINE POUR LES EAUX USÉES – DÉMOLITION**

#### **Résolution numéro 221-09-2021**

*Considérant que l'actuelle usine des eaux usées doit être démolie pour faire place à la nouvelle construction prévue en 2022;*

*Considérant qu'une usine temporaire restera en fonction pour assurer le service entre la démolition et la construction de la nouvelle usine des eaux usées;*

*Considérant la soumission reçue :*

- Excavation Laflamme et Ménard 19 950\$ plus taxes

*Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la soumission d'Excavation Laflamme et Ménard soit retenue pour la démolition de l'actuelle usine des eaux usées au coût de 19 950\$ plus taxes.*

En conséquence, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que la résolution portant le numéro 221-09-2021 soit abrogée.

## **10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **10.1 DÉROGATION MINEURE - LOT 6 406 173 – 800, RUE PAUL-LUSSIER**

REPORTÉ

### **10.2 PROJET VISION DR – LOTS 6 437 211 ET 6 347 213 – FONDS DE PARC**

#### **Résolution numéro 251-10-2021**

Considérant que le conseil doit statuer sur la forme que prendra la redevance de fonds de parc pour le projet de Vision DR situé sur les lots 6 284 595 et 6 284 594;

Considérant que le conseil a statué que la redevance sera demandée en superficie de terrain;

En conséquence, sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité:

Que la superficie de terrain à être cédée sans compensation à la municipalité est :

- Lot 6 327 211 créé à partir des lots 6 284 595 et 62 84 594 = 894,6 m<sup>2</sup>

- Lot 6 437 213 créé à partir des lots 6 284 595 et 62 84 594 = 1183,2 m<sup>2</sup>

Pour un total de 2 077,8 m<sup>2</sup>.

### **10.3 PROJET VISION DR – PARC LOT 5 437 213 – AMÉNAGEMENT**

#### **Résolution numéro 252-10-2021**

Considérant que la construction du projet de Vision DR débutera très bientôt;

Considérant que pour rendre le projet attrayant, un parc aménagé serait avantageux;

En conséquence, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité:

Que le conseil municipal s'engage à faire l'aménagement du parc situé sur le lot 5 437 213 d'ici un an similaire à l'aménagement du Parc des Plante.

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

## **12. SUJETS DIVERS**

### **12.1 PROJET ANDRÉ LÉVESQUE – PROJETS DOMICILIAIRE ET COMMERCIAL - AVIS FAVORABLE**

#### **Résolution numéro 253-10-2021**

Considérant la présentation du projet d'André Lévesque pour un développement résidentiel et commercial situé près de l'autoroute 20;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité:

Que le conseil donne un avis favorable aux projets domiciliaire et commercial présentés par André Lévesque et encourage le promoteur à poursuivre ses démarches de développement.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution numéro 254-10-2021**

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h36.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, Maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires*  
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0  
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
QUÉBEC

Bureau de circonscription  
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251  
 Télécopieur : 450 546-5794  
 Sans frais : 1 800 969-3793

André Lamontagne.John@assnat.qc.ca

André Lamontagne  
 Député de Johnson  
 Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries  
 et de l'Alimentation ministre responsable  
 de la région Centre-du-Québec

**DEGRANDPRÉ**  
 PUIITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

**WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE**  
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

**888-797-3286** **GROUPEDGP.COM**  
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

**Joanie Richard**  
 Pharmacienne propriétaire  
 > Livraison gratuite dans votre secteur

5950, rue Martineau  
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6  
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010  
 pharmacie.jrichard@accespharma.ca  
 www.accespharma.ca

**DF COFFRAGES**  
 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

**DAVID FLUET** | PROPRIÉTAIRES  
**MARTIN FLUET**

☎ 450 888-1313  
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot  
 www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON  
 STRUCTURE D'ACIER  
 CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42

**AspirateurFR**  
 RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL  
 SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE  
**DRAINVAC**  
**MITVAC**  
*Hyvac*  
**VAPORE**

Francis Rajotte  
**450 502-7349**  
 francis@aspirateurfr.com  
 2720, Boul. Laurier Est  
 Saint-Hyacinthe Qc  
 J2R 1P8

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀  
 COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

**450 791-2209** REMO KESSELING  
 servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

RBQ 8348-4337-09

Projet clé en main  
 Pose de portes et fenêtres  
 Revêtement extérieur  
 Gestion de projet  
 Projet domiciliaire  
 Garantie Maison Neuve  
 Installation de murs et de planchers préfabriqués

**450 791-2221**  
 PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

**Sophie Joubert**  
 décoratrice designer

Services complets de décoration  
 d'aménagement intérieur

**450 791-2328**  
 d.deco.design@hotmail.com  
 SUR RENDEZ-VOUS

**450 791-2431**

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!*



JOYEUSE HALLOWEEN !  
Bonne chasse aux bonbons !



Judith Racicot  
jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260  
Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0  
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128  
Tél. : 450 381-4128  
yleonard20 @ hotmail.com



337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

**Débosselage Peinture**

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

**FDF**  
Plomberie et Services  
Une Entreprise de Francis Dussault  
☎450-209-7326 ✉ servicesfdf@gmail.com

**E.G. DION & FILS INC.**  
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0  
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



PUREBEDDING

Ripe de Papier  
Super Absorbante

**5 X PLUS ABSORBANTE  
QUE LA RIPE DE BOIS**

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

326, 2<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
dany.grenier28@icloud.com  
www.purebedding.ca

**DANY GRENIER**  
Représentant  
Cell.: 450 888-4455

**MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C**  
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca  
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819-477-1838  
 277, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0

ALIMENTATION **FAMILLE**  
 **Croteau** INC.

*Émilie & Daniel Croteau*  
 Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**  
 685 rue Principale  
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




Érabilère  
**L'Autre Versan**

- ★ Repas de cabane à sucre
- ★ Traiteur froid et chaud
- ★ Produits de l'Érable
- ★ Cuisine du terroir

**OUVERT À L'ANNÉE**

Hélène Belley & Stephan Roy  
 350, 4<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450-791-2616**



*Émilie & Daniel Croteau*  
 Propriétaires

**Bonisoir Ste-Hélène**  
 569 rue Principale  
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

ALIMENTATION **FAMILLE**  
 **Croteau** INC.

Excavation  
**Sylvain Plante**  
 R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

219, Rang Charlotte  
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

**TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION**

Gravier • Sable • Pierre  
 Terre à jardin  
 Terre à gazon tamisée  
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION  
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




*Sylvain* : 450 793-2534 *Bur.* : 450 793-2535

*Lise Guillemette*  
 Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900  
 491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

**450-791-2144**

Coiffure pour Elle et Lui

*Salon Francine Fluet Enr.*

526, 3<sup>e</sup> rang  
 Ste-Hélène de Bagot  
 J0H 1M0



*Relais Routier Petit*

PIER MEMBRE  


**450 791-2122**  
 www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca  
 549, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0  
 (Autoroute 20, sortie 152)



RBO 5592-8188-01

**PAYSAGEMENT**  
*Lapierre*



Sainte-Hélène-de-Bagot  
 www.paysagementlapierre.com

**450-791-2765**  
 patricklapierre@ntic.qc.ca



**La Coop**  
 **Sainte-Hélène**

**BMR**  
**PRO**

**Matériaux de construction**  
**Quincaillerie**  
**Intrants et services agricoles**

 **Sollio**  
**Agriculture**

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

**450 791-2666**

[coopste-helene.qc.ca](http://coopste-helene.qc.ca)

**LAFORCE**  
**MÉCANIQUE**

**450 381-AUTO**

TRAITEMENT  
POUR PARE-BRISE

**Aquapel**



EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE

**NOUVEAU**  
**ALIGNEMENT AUTOMOBILE**

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,  
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE**

**TÉMOIN D'ANOMALIE**

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS**

**GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**PETITE SOUDURE (MIG)**

**VOITURES DE COURTOISIE**

844, rue Paul-Lussier  
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
**450 381-2886**

**SITUÉ DANS LE**  
**PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE  
HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI**  
**7H30 À 17H30**

Maintenant avec **RE/MAX**  
*Toujours à votre service!*



**Martin Lussier**

Courtier immobilier agréé DA

**450.230.6667**



**RE/MAX**  
/// RENAISSANCE / 3100 AVENUE CUSSON • 450-771-7707

**50 \$**  
**en prime**

Obtenez 50\$  
en prime  
pour tout  
nouveau REEE.

Du 1<sup>er</sup> au 31  
octobre 2021 \*

[desjardins.com/reec](https://desjardins.com/reec)



Régime enregistré  
d'épargne-études  
(REEE)

 **Desjardins**  
Caisse de la Vallée d'Acton

\* Certaines conditions s'appliquent.